

Article 37 – Rectification de la feuille de marque

Aucune rectification de la feuille de marque ne peut être effectuée après la signature du 1^{er} arbitre.

Article 38 – Envoi de la feuille de marque

Les envois effectués par la poste doivent être suffisamment affranchis.

1. L'envoi de la feuille de marque à la Ligue incombe à l'Association sportive de l'équipe gagnante. Sous peine de pénalité, elle doit être postée dans les **24 heures ouvrables** après la rencontre ou parvenir au siège de l'organisme au plus tard dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

La feuille de marque peut être au format papier ou e-marque (en fonction des catégories). Voir utilisation : http://www.ffbb.com/sites/default/files/2015-01-22_4- e-marque_gestion_des_fichiers_nouveau_site_vfin.pdf

2. En cas de réclamation ou d'incidents pour quelque motif que ce soit, l'arbitre doit lui-même se charger de l'acheminement de la feuille de marque dans les mêmes conditions de diligence que ci-dessus requises.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES SPORTIVES

Article 39 – Principe

Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, , doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.

Article 40 – Licences

1. Les licences autorisées en catégories Seniors sont :

Type de licence	Compétition régionale qualificative à une compétition nationale	Autres compétitions régionales	Anciens et Basket Entreprise
Licence JC	Dix	Dix	Dix
Licence JAS	5	5	0
Licences AS U20	0	0	0
Licence JC1	Trois (1)	Trois (2)	Quatre (3)
Licence JC2	Aucune	Trois (2)	Quatre (3)
Licence JT (4)	Trois (1)	Trois (2)	Zéro
Nationalité	Compétition régionale qualificative à une compétition nationale	Autres compétitions régionales	Anciens et Basket Entreprise
Licences BC et VT	Sans limite	Sans limite	Sans limite
Licences JE, ON ou OH et RH ou RN	Limité à 2JE ou 1JE+1ON ou 1JE+1RN ou 2ON ou 1RN+1ON	Limité à 4JE ou 3JE+1OH ou 3JE+1RH ou 2JE+2OH ou 2JE+1OH+1RH ou 2JE+2RH.	Limité à 4JE ou 3JE+1OH ou 3JE+1RH ou 2JE+2OH ou 2JE+1OH+1RH ou 2JE+2RH.

Nota : (1) - Les licences C1 et T ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **trois en PNF** ou **PNM**.

(2) - Les licences C1, T et C2 ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **trois**.

(3) - Les licences C1, T et C2 ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **quatre**.

(4) - Les licences T ne sont accordées qu'aux personnes de moins de 21 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours.

(5) - Les licences C1, T et C2 ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **cinq**.

2. Les licences autorisées en catégorie jeunes sont (U13, U15, U17 et U20) :

	Compétition régionale
Licence JC	dix
Licence JC1, JC2 ou JT	5

Les licences JC1, JT et JC2 ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.